

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 décembre 2010

Présents : R. Larrodé ; Y. Couret, E. Labaste ; P. Vendrios ; T. Peyres ; P. Laulom ; A. Chasseur ; A. Boulain ; JP Laudinet , T. Guillot ; F. Hourquebie ; C. Lux ; C. Cormier

Excusé : M. Brient

Secrétaire de séance : Christèle Cormier

Monsieur le Maire demande à l'assemblée la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2010
- Convention EPFL : avenant n°2

Approuvé à l'unanimité

- **Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 8 octobre 2010**
- **Adoption à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2010**
- **Avenant n°2 à la convention EPFL signée avec la Communauté des Communes du Pays d'Orthe**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que compte tenu de l'établissement annuel d'un recensement général de la population depuis 2009, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe propose de modifier la convention de participation à l'adhésion à l'EPFL de la façon suivante :

Le recensement général de population (RGP) pris en compte est celui transmis par l'INSEE au début de chaque année. La population prise en compte est la population totale. La CCPO notifiera à chaque Commune, signataire de la présente convention, le montant à verser compte tenu du recensement général de population.

- **Compte rendu des diverses commissions :**
Commission Bâtiments :

*L'agence postale est désormais opérationnelle.

*Le remplacement de la porte de la bibliothèque est prévu pour la semaine à venir.

*Etude du projet d'aménagement du porche extérieur avec un accès handicapé pour la bibliothèque, la création d'une jardinière le long du porche et la réfection du carrelage. Budget prévisionnel pour cet aménagement : 700 €. L'ensemble de ces travaux sera réalisé en régie.

*Le conseil municipal décide de participer, pour un tiers, à l'acquisition du tableau d'affichage pour la pelote dont l'installation est prévue prochainement. Le reste est financé par la section Pala et Orthe Main Nue.

Commission Voirie :

*L'enrobé voie de Jouanon et Lamothe est terminé.

*L'édition d'un plan du village financé par des encarts publicitaires est à l'étude.

*Etude du numérué pour le deuxième tiers du village comprenant : la route de Tyrosse, la route de Peyrehorade, la Mine et la Caillebère. Le budget global estimé pour ce deuxième tiers s'élève à 3000€. Achèvement de cette réalisation prévu pour fin 2011.

- **Colis du 3^{ème} Age**

Le colis de fin d'année est reconduit pour 2010.

- **Organisation des vœux et du repas du 3^{ème} Age**

La date des vœux est fixée au 8 janvier et le repas du 3^{ème} âge au 12 février 2011.

- **Le point sur le bulletin municipal**

Les membres de la commission communication sont appelés à faire les dernières rectifications sur le bulletin municipal avant le mardi 7 décembre.

- **Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux : tarifs 2011**

Les conseillers municipaux ont voté le maintien de l'intervention des CMR à hauteur de 3H30 par semaine d'école. Le coût de 5831€ en 2010 passe à 6075€ en 2011.

- **Contrat CNP 2011**

Le conseil municipal vote la reconduction de ce contrat d'assurance qui couvre les risques statutaires (arrêts maladie) des agents affiliés à la CNRACL pour 2011. Il demande une mise en concurrence préalable pour 2012.

- **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

- **Décision modificative n°7 : marché accessibilité**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les frais d'études concernant la mise en accessibilité de la voirie et des établissements recevant du public s'élèvent à 2700 €. Ce montant est inférieur à la prévision budgétaire et permet d'augmenter les crédits de l'opération Numéree.

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLES /OPERATION	MONTANT	ARTICLES /OPERATION	MONTANT
2031 Frais études accessibilité	2700	4582	800
21578 -97 Numéree	2300		
4581	-4200		
Total	800		800

- **Décision modificative n°8 : subvention FEADER Terrain de Loisirs**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la notification d'attribution de la subvention FEADER d'un montant de 17 219 € pour l'aménagement du terrain de loisirs, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
ARTICLES /OPERATION	MONTANT	ARTICLES /OPERATION	MONTANT
21578 -97 Numéree	219	1321 subvention FEADER	17219
2313-107 aménagement poste	2000	1641 emprunts	- 15000
Total	2219		2219

Après délibération, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions modificatives n°7 et n°8.

- **Réorganisation du temps de travail du personnel scolaire**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la réorganisation des tâches du personnel en charge de l'entretien des bâtiments scolaires.

- **Point dossier PLU**

Une réunion a eu lieu le 5/11 au cours de laquelle les agriculteurs ont été consultés. La prochaine réunion est prévue le 7/12 avec la participation de la DDTM, SIBVA et les représentants des syndicats agricoles.

- **Point sur la Poste**

Suite à l'ouverture de la nouvelle agence, l'ancien local de la poste a été réaffecté au logement attenant.

- **Projet d'acquisition de terrain**

Chemin de Lacrouzade

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir 193 m² de la parcelle AB 293 appartenant à Monsieur Jean-Marie ANNE, pour la réalisation d'un cheminement piéton, quartier Lacrouzade.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette acquisition au prix de 16 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette transaction.

Hangar de la Cuma

Monsieur le maire propose l'acquisition d'un terrain de 2000 m² de la parcelle AX 290 appartenant à Mr MILAT, contigus aux locaux techniques de la commune.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette acquisition au prix de 10 000 euros le terrain et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette transaction.

- **Marché nocturne 2011**

Il est décidé de reconduire le marché nocturne en 2011 La date est fixée au 22 juillet. Une commission chargée de l'organisation sera constituée.

- **Questions et informations diverses**

La commission « organisation des manifestations » est chargée de réaliser un inventaire du matériel culinaire de la salle des associations.

Dans le cadre des nouvelles dispositions en matière d'extension de réseaux EDF, Monsieur le Maire propose la prise en charge de l'extension des réseaux publics quartier Bedat dont le cout prévisionnel s'élève à 1800 €. Le conseil émet un avis favorable.

A. BOULAIN

M. BRIENT

A. CHASSEUR

C. CORMIER

excusé

Y. COURET

T. GUILLOT

F. HOURQUEBIE

E. LABASTE

J.P. LAUDINET

R. LARRODE

P. LAULOM

C.LUX

T. PEYRES

P. VENDRIOS